

Procès-verbal du Comité Syndical ordinaire, le 5 février 2019

Le cinq février deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente-cinq, les membres du comité syndical du Syndicat du moyen Adour landais se sont réunis au Pôle associatif de Souprosse sous la Présidence de Monsieur Christian Ducos.

Délégués présents : Mme De Sousa et MM. Berthoux, Suberchicot, Juzan, Tauzin Daniel, Cardonne, Dupouy Yves, Tauzin Arnaud, Pomiès, Heinrich, Cérissère, Climent-Martinez, Desblancs, Duffourcq, Noyelle, Labat, Urolatégui, Ducos, Gaillardet, Lagrola, Pontarasse, Courdoy, Suzan

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Heitz Jean-Louis avait donné pouvoir à Monsieur Suberchicot Daniel, Monsieur Soulé José avait donné pouvoir à Monsieur Pomiès Claude, Monsieur Labarbe Dominique avait donné pouvoir à Monsieur Desblancs Francis et Monsieur Dupau Alain avait donné pouvoir à Monsieur Christian Ducos.

Délégués excusés : Mme Maury et MM. Ganthier et Kruzinski.

Délégués absents : Mme Rabaud-Favereau et MM. Bordes, Dubourdieu, Dourthe, Lafenêtre, Brethes, Dufourc, Dupouy André, Dargelos, Napias, Bareyt, Morlaes.

Référents présents (non votants) : Mmes Brault, Brettes, MM. Mallet, Saint-Paul, Carrincazeaux0, Lavielle, Cardeneau.

Autres personnes présentes non votantes : Mme Michel représentante des services de l'Agglomération du Grand Dax, M. Mengin du Service Milieux Aquatiques du Département des Landes, Mme Dunoguier de l'Institution Adour et Mme Tastet, MM. Dupuy du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Lagrola

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du comité syndical du 5 décembre 2018
- Délibérations à prendre :
 - Validation du programme de travaux 2019
 - Compte de Gestion 2018
 - Compte Administratif 2018
 - Affectation du Résultat
 - Budget primitif principal GEMAPI 2019
 - Budget primitif annexe HORS GEMAPI 2019
 - Participation des collectivités au budget GEMAPI et Hors GEMAPI
 - Indemnité au receveur
 - Indemnité au Président et Vice-présidents
 - Délégation de signature au Président
 - Création de 4 boîtes Mail Zimbra
 - Désignation représentant à la CLE du SAGE Adour amont
 - Désignation d'un représentant à l'Institution Adour
 - Remboursement de frais aux agents et rédaction d'un ordre de mission
 - Gratification aux stagiaires
 - Motion sur la difficulté de la gestion des systèmes d'endiguement

I. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 5 décembre 2018

Le compte rendu du comité syndical du 5 décembre 2018 n'appelle pas de remarque et est approuvé à l'unanimité par les membres du comité syndical.

II. Délibérations à l'ordre du jour

1. Validation des programmes de travaux 2019

a. Programmation 2019 – GEMAPI :

Collectivités concernées	Nature des travaux	Estimation en € HT	Financements en € HT			
			Agence de l'Eau Adour Garonne	Département des Landes	Région Nouvelle Aquitaine	SIMAL
			40,60%	(30% x cf solidarité) 29,40%	10%	20%
Gestion de la végétation d'Onard à Dax	Programme Adour Gestion ripisylve, embâcle et atterrissement	72 800 €	29 556,80 €	21 403,20 €	7 280 €	14 560 €

M. Ducos précise pour les non-initiés que l'Adour est découpé en trois secteurs géographiques pour l'entretien de la ripisylve et que les travaux sont réalisés 1 année sur 3 sur chaque secteur. Il indique que si des désordres sont observés hors du secteur concerné par l'entretien cette année (Onard-Dax) qu'il est bien sur conseillé de les faire remonter au technicien qui jugera la nécessité d'intervention.

M. Dupuy précise que cette année nous pouvons observer une baisse des financements de la région de 10% pour le programme de travaux. Cette baisse sera compensée par une demande de financement de 40% auprès de l'Agence de l'eau au lieu des 30% l'an passé, ainsi nous resterons à 20% d'autofinancement par le syndicat.

Collectivités concernées	Nature des travaux	Estimation en € HT	Financements en € HT	
			Agence de l'Eau Adour Garonne	SIMAL
			50%	50%
9 EPCI à FP	Mission de suivi et de gestion des cours d'eau	144 627 €	72 313,50 €	72 313,50

M. Dupuy précise que dans son nouveau programme d'intervention, l'Agence de l'Eau a diminué de 10% l'accompagnement des postes de techniciens d'où cette année les 50% d'accompagnement au lieu des 60% l'an passé.

M. Dupuy précise que cette estimation concerne le financement de 2.5 E.T.P. M. Tauzin demande quelles seraient les missions du poste supplémentaire prévu sur la moitié de l'année. M. Dupuy explique que ça serait pour venir en renfort dès la mise en œuvre du Programme pluriannuel « Adour et affluents ».

Mme Michel demande si ce poste sera mutualisé de la même manière que cela avait été fait l'an passé avec le SYRBAL.

M. Ducos explique que pour cette année 2019, une mutualisation se met en place par l'adhésion au pôle administratif (secrétariat, budgétaire, financière,...) de l'Institution Adour, avec deux autres syndicats de rivière : le Syndicat du Midou et de la Douze et le Syndicat de la Midouze.

Des discussions sont en cours pour connaître les besoins précis des 2 autres syndicats sur les missions technique et/ou d'animation et envisager une mise à disposition de temps d'agent en fonction de la nature des besoins.

Collectivités concernées	Nature des travaux	Estimation en € HT	Financements en € HT			
			Agence de l'Eau Adour Garonne	Département des Landes	Région Nouvelle Aquitaine	SIMAL
			30,60%	(30% x cf solidarité) 29,40%	20%	20%
Cdc Pays Grenadois, Chalosse Tursan, Pays Tarusate, Terres de Chalosse et Cda du Grand Dax	Programme affluents	64 400 €	19 706,40 €	18 933,60 €	12 880 €	12 880 €
Cdc d'Aire sur l'Adour, Chalosse Tursan et Cda Mont de Marsan Agglomération	Etude stratégique Bos et 3A	50 000 €	15 300,00 €	14 700,00 €	10 000 €	10 000 €
Cdc Pays Grenadois, Pays Tarusate et Terres de Chalosse	Programme Espèce Exotique Envahissante (EEE)	14 400 €	4 406,40 €	4 233,60 €	2 880 €	2 880 €

M. Dupuy précise que les actions prévues dans la ligne « programme affluents » sont le fruit du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) qui est en cours d'instruction à la DDTM. Du fait de cette instruction qui risque de s'étendre jusqu'à septembre, sur l'année 2019, il n'est inscrit que la moitié des travaux initialement prévus sur une année. Le PPG prévoit environ 140 000€ d'investissement/an sur les affluents.

M. Mengin du département des Landes conseille de demander 30% au département et non 29,4% car le coefficient de solidarité est voté annuellement et si on applique le taux de l'an passé dans notre demande nous ne pourrions pas avoir plus si le coefficient de cette année est supérieur.

M. Cerisère s'interroge sur les programmes présentés et lesquels concernent la Communauté de communes des Luys en Béarn. M. Dupuy lui indique que son EPCI sera concerné principalement par l'étude qui va être menée sur le bassin des 3A et du Bos.

Collectivités concernées	Nature des travaux	Estimation en € HT	Financements en € HT		
			Agence de l'Eau Adour Garonne	Région Nouvelle Aquitaine	SIMAL
			50%	20%	30%
Tout le périmètre	Animation, sensibilisation, communication	4 000 €	2 000 €	800 €	1 200 €

TOTAL programme 2019 en € HT	Estimation en € HT	Agence de l'Eau Adour Garonne	Département des Landes	Région Nouvelle Aquitaine	SIMAL
	350 227 €	143 283,10 €	59 270,40 €	33 840,00 €	113 833,50 €

b. Programmation 2019 – Hors GEMAPI :

Collectivités concernées	Nature des travaux	Estimation en € HT	Financements en € HT		
			Département des Landes	Fonds européens	SIMAL
			30%		
Sentier de Mugron à Aire-sur-Adour	Aménagement, traitement végétation	200 000 €	48 720 €	50 000 €	101 280 €
	Etude	150 000 €	36 000 €	30 000 €	84 000 €
TOTAL programme 2019 en € HT		350 000 €	84 000 €	80 000 €	185 280 €

M. Berthoux demande où en est l'avancée du conventionnement du Sentier de l'Adour. Mme Tastet répond qu'entre Aire et Mugron, 60% de l'itinéraire est conventionné mais que des points de blocage subsistent sur le territoire.

M. Tauzin demande en termes de délais qu'elle est l'échéance du projet ? Mme Tastet explique que le calendrier de réalisation du projet est régi par le calendrier du programme LEADER. En avril 2020, il faut que le Pays Adour Chalosse Tursan soit en possession de toutes les pièces des marchés et que le 31 décembre 2022 l'ensemble des travaux soit réalisés et les factures acquittées.

M. Tauzin insiste sur la nécessité de la mobilisation des élus locaux pour aider à dénouer les points de blocage afin de tenir les délais imposés par les financements Européens.

M. Ducos indique que pour l'avancée du projet il sera certainement nécessaire d'acter temporairement des passages sur des routes départementales à certains endroits pour permettre la continuité de l'itinéraire, ce qui n'empêchera pas de continuer à travailler sur le tracé en arrière-plan.

Les programmes de travaux GEMAPI et HORS GEMAPI ainsi que leurs plans de financement ont été approuvés à l'unanimité par l'ensemble des membres du comité syndical

2. Compte de Gestion et Compte Administratif 2018

M. Lagrola est désigné pour présider les votes des Comptes Administratifs et de Gestion.

a. Budget principal GEMAPI

Lecture est faite du compte administratif GEMAPI 2018, conforme au compte de gestion (voir tableau du budget primitif (**paragraphe 4.a et 4.b**))

Section Fonctionnement :

Résultat d'exercice 2018	→	- 245 307,67 €
Résultat cumulé	→	282 183,22 €

Section Investissement :

Résultat d'exercice 2018	→	16 544,07 €
Résultat cumulé	→	67 098,07 €

M. Lagrola soumet le compte de gestion et le compte administratif 2018 du budget GEMAPI au vote du comité syndical.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2018 du budget GEMAPI.

b. Budget annexe Hors GEMAPI

Lecture est faite du compte administratif GEMAPI 2018, conforme au compte de gestion (voir tableau du budget primitif (**paragraphe 5.a et 5.b**))

Section Fonctionnement :

Résultat d'exercice 2018	→	196 516,95 €
Résultat cumulé	→	196 516,95 €

Section Investissement :

Résultat d'exercice 2018	→	29 288,98 €
Résultat cumulé	→	29 288,98 €

M. Lagrola soumet le compte de gestion et le compte administratif 2018 du budget Hors GEMAPI au vote du comité syndical.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2018 du budget Hors GEMAPI.

3. Affectation du Résultat**a. Budget principal GEMAPI****Section Fonctionnement :**

Excédent cumulé de Fonctionnement → Report à la section Fonctionnement (002)

Section Investissement :

Excédent cumulé d'Investissement → Report à la section Investissement (001)

L'affectation du résultat du budget principal GEMAPI a été approuvée à l'unanimité par les membres du comité syndical.

b. Budget annexe Hors GEMAPI**Section Fonctionnement :**

Excédent cumulé de Fonctionnement → Report à la section Fonctionnement (002)

Section Investissement :

Excédent cumulé d'Investissement → Report à la section Investissement (001)

L'affectation du résultat du budget annexe Hors GEMAPI a été approuvée à l'unanimité par les membres du comité syndical.

4. Subvention du budget principal au budget annexe

M. Ducos propose d'effectuer un virement du budget principal vers le budget annexe pour un montant de 9 999,05 €

Cette subvention du budget principal au budget annexe est approuvée à l'unanimité par les membres du comité syndical

5. Budget primitif principal GEMAPI 2019

a. Section Fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF & BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL « GEMAPI » 2019 – SECTION FONCTIONNEMENT - 1/2					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	CA 2018	BP 2019	Chapitres	CA 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général					
6042 - Prestations de services					
60632 - Fournitures petit équipement					
60636 - Vêtements de travail					
6068 - Autres matières et fournitures					
6078 - Autres marchandises					
61521 - Entretien terrains					
615231 - Entretien voies et réseaux					
615232 - Entretien réseaux					
6161 - Assurances					
6182 - Documentation technique					
6184 - Versements à des organismes de formation					
6225 - Indemnité Payeur					
6227 - Frais acte et de contentieux					
6231 - Annonces Insertions					
6236 - Catalogues					
6251 - Voyage et déplacement					
6256 - Missions					
6257 - Réceptions					
62878 - Remboursement autres organismes					
012 - Charges personnel et frais assimilés					
22 - Dépenses imprévues					
65 - Autres charges de gestion courante					
6743 - Subvention au Budget Annexe					
023 - Virement section investissement					
TOTAL	383 788,60 €	442 181,05 €		138 480,93 €	442 181,05 €

Dans les inscriptions nouvelles pour l'année 2019, il est intégré la perspective de recrutement sur l'année 2019 d'un technicien supplémentaire.

Le programme de travaux sur l'Adour est rebasculé en section d'investissement, cette opération fera l'objet d'une nouvelle demande de récupération du FCTVA auprès de l'Etat malgré les réponses négatives reçu pour les précédentes demandes.

Les dépenses au chapitre - 011 - ont été mises de manière cohérentes et sincères au vu-des dépenses de l'exercice 2018.

La ligne de dépenses imprévues est maintenue pour l'année 2019.

Dans les recettes les cotisations des EPCI restent inchangées soit un montant de 88 000 €.

Les subventions des missions de suivi de l'Agence de l'eau ont été calculées sur la base de 2,5 ETP.

COMPTE ADMINISTRATIF & BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL « GEMAPI » 2018 – SECTION FONCTIONNEMENT - 2/2					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	CA 2018	BP 2019	Chapitres	CA 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	92 892,97 €	222 575,48 €			282 183,22 €
012 – Charges personnel et frais assimilés	82 527,99 €	123 200 €		138 480,93 €	159 997,83 €
6218 - Autres personnel extérieur	7 275,34	3 000	70871 - Remboursement Budget Annexe		10 000
6332- Cotisations versées FNAL	51,42	500	74718 - autres	50 478,75	61 600
6336 - Cotisations CNFPT	1 131,72	3 500	74758 - Participation des EPCI	88 000,01	88 000
64131 - Personnel non titulaire	51 440,00	75 000	7788 - Produits exceptionnel divers		50
6451 – URSSAF	15 761,16	24 000	764 - Revenus des valeurs immobilière		50
6453 - Cotisations retraites	4 369,23	10 000	773 - Mandats annulés ou déchéance quadriennale	2,17	100
6454 - URSSAF	2 449,17	6 000	7588 - Autres charges de gestion courantes (PAS)		197,83
6455 - Cotisation pour assurance du personnel		200			
6488 - Autres charges	49,95	1 000			
22 – Dépenses imprévues		30 000 €			
65 – Autres charges de gestion courante	21 691,64 €	30 200 €			
6531 - Indemnités	11 886,32	15 000			
6533 - Cotisations retraite	499,20	2 000			
6534 - Cotisation sécurité sociale	1 200,12	2 000			
65548 – Contributions aux organismes de regroupement	8 106,00	11 000			
6588 – Autres charges (PAS)		200			
6743 – Subvention au Budget Annexe	186 676 €	9 999,05 €			
023 – Virement section investissement		26 206,52 €			
TOTAL	383 788,60 €	442 181,05 €	TOTAL	138 480,93 €	442 181,05 €

b. Section Investissement

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL "GEMAPI" 2019 – INVESTISSEMENT – 1/2								
DEPENSES						RECETTES		
Chapitres		CA 2018	BP2019			Opérations	CA 2018	BP 2019
			RAR	BP	TOTAL			
1001 - Programme Adour	2318 - Travaux	15 338,40		91 000	91 000	1321-1001 - Subvention Agence (40%)	15 745,68	29 120
	2031 - Etude					1322-1001 - Subvention Région (10%) 1323-1001 - Subvention Département (30%) 13251-1001 - Groupement de communes affluents	20 054,00	7 280 21 840
1002 - Travaux urgents Adour	2315 - Travaux	4 755	15 000	15 000	30 000	1321-1002 - Subvention de l'Agence (30%) 1322-1002 - Subvention Région (20%) 1323-1002 - Subvention Département (30%) 13251 -1002 - Groupement de communes affluents	1 792,10	7 200 4 800 7 200
1003 - Programme affluents	2318 - Travaux			80 500	80 500	1321-1003 - Subvention Agence (30%) 1322-1003 - Subvention Région (20%)		34 320 22 880
	2031 - Etude			62 500	62 500	1323-1003 - Subvention Département (30%) 13241-1003 - Subvention communes 13251-1003 - Groupement de communes affluents	681,24	34 320
2031-1006 – Etude stratégique DIG		29 284,38		30 000	30 000	1321-1006 - Subvention de l'Agence (30%) 1322-1006 - Subvention Région (20%) 1323-1006 - Subvention Département (30%)	20 015,79 12 000,00	7 200 4 800 7 200
TOTAL		53 644,74 €	15 000 €	353 000	368 000 €	TOTAL	70 288,81 €	368 000 €

Dans la section investissement, les postes de dépenses sont inscrits par nature, détaillées par nature travaux ou étude.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL "GEMAPI" 2019 – INVESTISSEMENT – 2/2							
DEPENSES					RECETTES		
Chapitres	CA 2018	BP2019			Opérations	CA 2018	BP 2019
		RAR	BP	TOTAL			
2315-1007 - Itinérance nautique	4 266,96						
1008 – Programme Espèce Exotique Envahissante	2318 - Travaux		18 000	18 000	1321-1008 - Subvention Agence (30%)		4 320
	2031 - Etude				1322-1008 - Subvention Région (20%)		2 880
					1323-1008 - Subvention Département (30%)		4 320
					13251-1008 - Groupement de communes		-
1009 – Travaux urgents Affluents	2315 - Travaux		15 000	15 000	1321-1009 - Subvention Agence (30%)		12 240
	2318 - Travaux		36 000	36 000	1322-1009 - Subvention Région (20%)		8 160
					1323-1009 - Subvention Département (30%)		12 240
					13241-1009 - Subvention communes		
					13251-1009 - Groupement de communes (20%)		8 160
1010 - Animations, sensibilisation, communication	2031 - Conception		2 000	2 000	1311- 1010 - Subvention Agence (50%)		2 000
	2188 - Réalisation, acquisition		3 000	3 000	1312-1010 - Subvention Région (20%)		800
					1313-1010 - Subvention Département		
					13151 -1010 - Groupement de communes		-
					10222 - FCTVA – 2017 et 2018		31 415,41
					001 - Excédent Investissement		67 098,07
					021 - Virement section fonctionnement		26 206,52
TOTAL	53 644,74 €	15 000 €	353 000 €	368 000 €	TOTAL	70 288,81 €	368 000 €

Le budget primitif principal GEMAPI 2019 a été adopté à l'unanimité par les membres du comité syndical.

6. Budget primitif annexe HORS GEMAPI 2019

a. Section Fonctionnement

COMpte ADMINISTRATIF - BUDGET PRIMITIF ANNEXE « HORS GEMAPI » 2019 – SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	CA 2018	BP 2019	Chapitres	CA 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	159,06	30 000			196 516,95
6042 - Prestations de services	159,06	5 000	002 - Résultat reporté		
60632 - Fournitures petit équipement		5 000			
62871 - Remboursement de frais à la collectivité de rattachement		20 000			
62878 - Remboursement autres organismes		20 000			
012 – Charges personnel et frais assimilés					19 999,05 €
			74758 - Participation des EPCI	10 000,01	10 000
			74758 - Subvention Budget Principal au Budget annexe	186 676	9 999,05
22 – Dépenses imprévues					
65 – Autres charges de gestion courante					
023 – Virement section investissement		166 516,00			
TOTAL	159,06 €	216 516 €	TOTAL	196 676,01 €	216 516 €

b. Section Investissement

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRIMITIF ANNEXE « HORS GEMAPI » 2019 – SECTION INVESTISSEMENT								
DEPENSES						RECETTES		
Chapitres		CA 2018	BP2019			Opérations	CA 2018	BP 2019
			RAR	BP	TOTAL			
2315-1004- Sentier	2312 – Travaux					1321-1004 - Subvention Agence		
						1323-1004 - Subvention Département		
	2031 - Etude					1327-1004 - Fonds structurels		
2315-1007 - Itinérance nautique	2312 – Travaux					1321- 1007 Subvention Etat		
	2315 - Travaux					1323-1007 Subvention Département		
	2031 - Etude					13251 -1007 - Groupement de communes		
						10222-FCTVA – 2016 et 2017		
						021 – Virement section fonctionnement		
						001 – Excédent investissement		
TOTAL		11 373,60 €	6 626 €	381 666,26 €	388 292,26 €	TOTAL	40 662,58 €	388 292,26 €

Comme pour le budget principal, la présentation des opérations est faite par nature.

7. Participation des collectivités

SIREN EPCI-FP	EPCI-FP 2018	Montant "GEMAPI" 2019		Montant "Hors GEMAPI" 2019		Montant total 2019		Cotisations n-1
		Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	
200067239	CC des Luys en Béarn	57,75 €	0,07%			57,75 €	0,06%	
200069649	CC Chalosse Tursan	8 800,65 €	10,00%	1 061,33 €	10,61%	9 861,98 €	10,06%	8 756,67 €
244000675	CA du Grand Dax	26 605,49 €	30,23%	3 184,16 €	31,84%	29 789,65 €	30,40%	28 387,17 €
244000808	CA Mont-de-Marsan Agglomération	2 891,98 €	3,29%			2 891,98 €	2,95%	2 177,56 €
200030435	CC d'Aire-sur-l'Adour	12 460,79 €	14,16%	1 429,39 €	14,29%	13 890,18 €	14,17%	15 686,34 €
243200409	CC du Bas Armagnac	531,28 €	0,60%			531,28 €	0,54%	725,74 €
244000824	CC du Pays Grenadois	12 315,25 €	13,99%	1 423,93 €	14,24%	13 739,18 €	14,02%	13 269,15 €
244000766	CC du Pays Tarusate	15 882,26 €	18,05%	1 800,38 €	18,00%	17 682,63 €	18,04%	18 111,22 €
200069631	CC Terres de Chalosse	8 454,54 €	9,61%	1 100,82 €	11,01%	9 555,36 €	9,75%	10 886,15 €
		88 000 €	100%	10 000 €	100%	98 000 €	100%	98 000 €

a. Budget principal GEMAPI

M. Ducos propose de maintenir le montant de participation des collectivités au budget GEMAPI à 88 000 € et selon les clefs de répartition financières détaillées dans les statuts.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le montant de la participation des collectivités au budget GEMAPI pour l'année 2019.

b. Budget annexe Hors GEMAPI

M. Ducos propose de maintenir le montant de participation des collectivités au budget Hors GEMAPI à 10 000 € et selon les clefs de répartition financières détaillées dans les statuts.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le montant de la participation des collectivités au budget Hors GEMAPI pour l'année 2019.

8. Indemnité au receveur

M. Ducos propose de maintenir la demande de concours au receveur principal et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité cette décision.

9. Indemnité au Président et Vice-Président

Monsieur Ducos propose au comité syndical de maintenir le montant des indemnités au Président et Vice-présidents à 50% de l'indemnité maximale.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le montant des indemnités au Président et Vice-présidents.

10. Délégation de signature au Président

Le comité syndical est sollicité pour donner délégation de pouvoir au Président conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et hors exclusions décrites dans ce même présent article.

Il est proposé au comité syndical de donner délégation au Président pour :

- l'attribution du marché, la notification au candidat retenu ainsi que les engagements correspondants. Dans le cadre de Marchés Publics passés en Procédure Adaptée (MAPA),
- Les commandes (marché de travaux, études, matériel divers...) à hauteur des montants inscrits aux budgets,
- les frais des agents,
- les différentes conventions (du sentier, de l'itinéraire nautique, de stage, de partenariats avec les établissements scolaires)
- Toute acte administratif permettant le bon fonctionnement du syndicat,
- Le suivi de carrière des agents,

Le comité syndical adopte à l'unanimité la délégation de signature au Président.

11. Désignation d'un représentant à la CLE du SAGE Adour amont

Suite au renouvellement de son assemblée, le syndicat doit élire un représentant du SIMAL pour siéger au sein de la CLE du SAGE Adour Amont.

M. Labarbe a proposé de reconduire sa candidature.

M. Labarbe est élu à l'unanimité par l'ensemble des membres du comité syndical pour représenter le SIMAL au sein de la CLE du SAGE Adour Amont.

12. Désignation d'un représentant à l'Institution Adour

Nouvellement adhérent à l'Institution Adour, le syndicat doit élire un représentant du SIMAL pour siéger au sein du comité syndical de cette entité. M. Ducos propose sa candidature.

M. Ducos est élu à l'unanimité par l'ensemble des membres du comité syndical pour représenter le SIMAL au sein du comité syndical de l'Institution Adour.

13. Création de 4 boîtes Mail Zimbra

Les agents du syndicat utilisent actuellement des boîtes mail « Gmail » non professionnelles et ne garantissant pas une sûreté dans les échanges.

Avec les évolutions numériques et la mise en place du RGPD et de la DPO, M. Ducos propose au comité syndical la création de 4 boîtes mail sécurisées de type « Zimbra » gérées par l'ALPI.

3 formules sont possibles 1 Go, 5 Go et 10 Go de stockage pour respectivement 20, 25 et 30 € par an.

Après discussions, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la création de 4 boîtes mail « Zimbra » avec un espace de stockage de 10Go, mises à disposition par l'ALPI.

14. Remboursement des frais aux agents et rédaction d'un ordre de mission

Lorsque les techniciens ont des missions à réaliser hors du territoire du syndicat (réunion sur les territoires voisins, formation) pour leur rembourser les frais de déplacement il est nécessaire de formuler un ordre de mission.

Le comité syndical valide à l'unanimité le remboursement des frais aux agents et la rédaction d'un ordre de mission pour les agents.

15. Gratification aux stagiaires

Monsieur Ducos précise que pour les stages de plus de 2 mois, une gratification minimale doit être versée aux stagiaires. Il propose de maintenir cette gratification sur les bases déjà définies au sein du SIMAL et conformément aux textes en vigueur, soit 15 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale.

Le comité syndical valide à l'unanimité la gratification aux stagiaires.

16. Motion sur la difficulté de la gestion des systèmes d'endiguement

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations est attribué au Etablissement Public de Coopération Intercommunal à Fiscalité Propre.

Par délégation, une partie de cette compétence a été confiée à l'Institution Adour, Etablissement Public Territorial de Bassin, notamment pour porter une étude d'opportunité de classement des systèmes d'endiguement au sens du décret n°2015-526.

L'objectif, en outre de cette motion, est d'alerter le préfet sur les exigences techniques du décret n°2015-526 et ses conséquences financières et de faire remonter aux parlementaires les difficultés sur ces dossiers.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité les termes de cette motion.

L'ordre du jour est épuisé, la réunion du comité syndical ordinaire s'achève à 19h45.